

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, tenue au lieu des séances, le vendredi 20 avril 2012 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Monsieur Jean-Pierre Nepveu, Maire
Monsieur Bruce Zikman, Conseiller au poste n° 3
Monsieur Jean-Jacques Desjardins, Conseiller au poste n° 4
Monsieur Michel Gohier, Conseiller au poste n° 6

Sont absents :
Madame Joëlle Berdugo Adler, Conseillère au poste n° 1
Monsieur Roger Martel, Conseiller au poste n° 2
Monsieur Michael Ray, Conseiller au poste n° 5

Est également présent le greffier, Monsieur Luc Lafontaine

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2012
- 3.0 Comptes à payer et comptes payés
- 4.0 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs au directeur général
- 5.0 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions
- 6.0 Administration
 - 6.1 Nomination d'un Maire suppléant
 - 6.2 Adoption – Règlement numéro 2012-605 sur l'utilisation de l'eau potable
 - 6.3 Autorisation de signature – Prolongement des services d'aqueduc et d'égout sanitaire
 - 6.4 Suivi – Demande à Transport Canada, section sécurité nautique, concernant le règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (DORS/2008-120) découlant de la Loi sur la marine marchande du Canada
 - 6.5 Autorisation de signature – Demande de subvention au Fonds de la ruralité et Fonds de soutien aux Territoires en difficulté
 - 6.6 Adoption – Règlement numéro 2012-606 relatif au contrôle de l'accès aux lacs et à la protection de l'environnement
 - 6.7 Convention collective de travail – Autorisation de signature
 - 6.8 Annulation d'un constat d'infraction – 77011-000104
 - 6.9 Dépôt du rapport financier 2011
- 7.0 Urbanisme
 - 7.1 Permis de démolition – Garage isolé – Lot B-919, 36 avenue d'Anjou

- 8.0 Travaux publics
 - 8.1 Octroi d'un contrat – Prolongement des services municipaux – égout sanitaire et aqueduc, chemin Fridolin-Simard
 - 8.2 Octroi d'un contrat – Réfection d'une partie du réseau routier principal – Phase II
- 9.0 Hygiène du milieu
 - 9.1 Dépôt du rapport annuel de la gestion de l'eau potable
- 10.0 Correspondance
 - 10.1 Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport – Acceptation de notre demande de subvention au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase II
- 11.0 Deuxième période de questions
- 12.0 Autres sujets
- 13.0 Levée de la séance

2012-04-034 1.0 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

ADOpte l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.

Adoptée à l'unanimité

2012-04-035 2.0 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MARS 2012**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2012 a été remise à chaque membre du Conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Michel Gohier, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

ADOpte le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 16 mars 2012 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

2012-04-036

3.0 **COMPTES À PAYER ET COMPTES PAYÉS**

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer et des comptes payés jointe en annexe;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Monsieur Michel Gohier et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la liste des comptes en date du 20 avril 2012 au montant de 230 668.49 \$ \$ dont :

- 132 870.91 \$ sont des comptes à payer;
- 97 797.58 \$ sont des comptes payés.

Adoptée à l'unanimité

4.0 **DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « *règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats* », le directeur général soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

5.0 **EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

6.0 **ADMINISTRATION**

2012-04-037

6.1 **NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

CONSIDÉRANT que le mandat de la Mairesse suppléante, Madame Joëlle Berdugo Adler prend fin séance tenante;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un membre du conseil à titre de Maire suppléant;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

PROLONGE le mandat de Mairesse suppléante de Madame Joëlle Berdugo Adler jusqu'au 30 juin 2012 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité

2012-04-038

6.2 **ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-605 SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT que la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, adoptée par le gouvernement du Québec, demande aux municipalités québécoises d'agir de façon à diminuer de 20 % la consommation d'eau potable au Québec;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la Ville d'Estérel désire se doter d'un règlement régissant l'utilisation de l'eau potable;

CONSIDÉRANT que les formalités de dispense de lecture prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ont été respectées;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement numéro 2012-605 a été mentionné à haute voix;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Michel Gohier, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

ADOPTE le règlement numéro 2012-605 sur l'utilisation de l'eau potable.

Adoptée à l'unanimité

2012-04-039

6.3 **AUTORISATION DE SIGNATURE – PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de soumettre une demande d'autorisation au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs dans le cadre du projet de prolongement des services municipaux d'égout sanitaire et d'aqueduc;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

AUTORISE Monsieur Robert Laurin, ingénieur, à soumettre une demande d'autorisation au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs;

AUTORISE Monsieur Robert Laurin, ingénieur, à agir à titre de signataire désigné au nom de la Ville d'Estérel relativement à ladite demande d'autorisation et de fournir toute information environnementale utile ou nécessaire que le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs pourrait lui demander à cet effet;

S'ENGAGE à transmettre au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation, signée par un ingénieur, quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

Adoptée à l'unanimité

2012-04-040

6.4 **SUIVI – DEMANDE À TRANSPORT CANADA, SECTION SÉCURITÉ NAUTIQUE, CONCERNANT LE RÈGLEMENT SUR LES RESTRICTIONS VISANT L'UTILISATION DES BÂTIMENTS (DORS/2008-120) DÉCOULANT DE LA LOI SUR LA MARINE MARCHANDE DU CANADA**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2011-07-105 par laquelle le Conseil avisait Transports Canada, section sécurité nautique, qu'elle désire voir les noms des lacs Dupuis et du Nord retirés de l'annexe 7 du règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, nous n'avons reçu aucune information de la part de Transports Canada suite à nos demandes de retraits de restrictions, déposées le 9 septembre 2011;

CONSIDÉRANT que la saison nautique approche et qu'il est opportun et important d'aviser les contribuables des activités autorisées sur les lacs;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

SOMME Transports Canada de l'informer de l'état de ses demandes de retrait de restrictions afin de pouvoir aviser les citoyens des activités autorisées ou non sur les lacs;

TRANSMETTE copie conforme de la présente résolution aux personnes suivantes, à savoir :

- Monsieur Claude Cousineau, député de Bertrand
- Monsieur Charles Garnier, préfet, MRC des Pays-d'en-Haut
- Monsieur Stephen Harper, premier Ministre, Canada
- Monsieur Marc-André Morin, député Laurentides-Labelle
- Monsieur Thomas Mulcair, chef de l'Opposition, Canada

Adoptée à l'unanimité

2012-04-041

6.5 **AUTORISATION DE SIGNATURE – DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS DE LA RURALITÉ ET FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ**

CONSIDÉRANT que la MRC des Pays-d'en-Haut a adhéré au Fonds de la politique nationale de la ruralité pour faire appel à la concertation, à la mobilisation et à l'animation des milieux afin d'entreprendre ou de consolider des changements durables susceptibles d'assurer la pérennité des milieux ruraux;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel désire soumettre deux projets pour l'obtention d'une subvention à ce Fonds;

CONSIDÉRANT que la MRC des Pays-d'en-Haut a adhéré au Fonds de soutien aux territoires en difficulté afin d'appuyer les territoires et les municipalités qui, malgré les efforts consentis par le gouvernement au cours des dernières années, ont besoin d'un soutien supplémentaire pour maintenir ou créer les conditions propices à leur développement économique;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel désire soumettre un projet pour l'obtention d'une subvention à ce Fonds;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser un représentant de la Ville afin de signer lesdites demandes;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Monsieur Michel Gohier et résolu que ce Conseil :

AUTORISE le directeur général, Monsieur Luc Lafontaine, à signer, pour et au nom de la Ville d'Estérel, tous les documents nécessaires pour le dépôt de trois demandes de subvention pour les projets suivants :

- Caractérisation écologique du Parc d'Estérel (Lac Castor)
- Reconnaissance des sentiers du Parc d'Estérel (Lac Castor)
- Création de sentiers pédestres au Parc d'Estérel (Lac Castor)

Adoptée à l'unanimité

2012-04-042

6.6 **ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-606 RELATIF AU CONTRÔLE DE L'ACCÈS AUX LACS ET À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel désire offrir un environnement de loisirs et de sports nautiques à ses résidents;

CONSIDÉRANT les pouvoirs accordés aux municipalités par les articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c. F-2.1) qui permettent de financer, au moyen d'un mode de tarification, ses services et activités;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel désire établir une tarification pour l'utilisation de l'accès aux lacs Masson, du Nord et Dupuis aux fins de compenser pour ses frais de contrôle, tout en y permettant l'accès aux résidents de la Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville désire mettre en place des éléments lui permettant de lutter efficacement contre l'introduction possible d'espèces étrangères dans les lacs ce qui aurait potentiellement des impacts majeurs sur l'environnement, la valeur foncière et le développement durable;

CONSIDÉRANT que l'utilisation intensive des lacs peut avoir un impact négatif sur la qualité de l'eau, des berges et que la Ville désire mettre en place des éléments de protection à cet effet en limitant le nombre d'embarcations autorisées;

CONSIDÉRANT que l'utilisation intensive des lacs peut perturber la paix, le bon ordre et le bien-être général et que le Conseil doit agir de façon responsable;

CONSIDÉRANT que les formalités de dispense de lecture prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ont été respectées;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement numéro 2012-606 a été mentionné à haute voix;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

ADOpte le règlement numéro 2012-606 relatif au contrôle de l'accès aux lacs et à la protection de l'environnement.

Adoptée à l'unanimité

2012-04-043

6.7 **CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est proposé par Monsieur Michel Gohier, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

AUTORISE le Maire, Monsieur Jean-Pierre Nepveu, le directeur général, Monsieur Luc Lafontaine et la Trésorière, Madame Nadine Bonneau, à signer, pour et au nom de la Ville d'Estérel, la convention collective de travail intervenue entre la Ville d'Estérel et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4787, pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2015.

Adoptée à l'unanimité

2012-04-044

6.8 **ANNULATION D'UN CONSTAT D'INFRACTION – 77011-000104**

CONSIDÉRANT que le constat d'infraction numéro 77011-000104 fut émis le 19 avril 2012 concernant une infraction au règlement numéro 2006-507 et ses amendements;

CONSIDÉRANT qu'au moment de la signature desdits constats, ceux-ci sont présumés signifiés et conséquemment la poursuite est entreprise;

CONSIDÉRANT qu'une erreur s'était glissée au niveau du nom du défendeur;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'annuler ledit constat;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

ANNULE le constat d'infraction numéro 77011-000104.

Adoptée à l'unanimité

Dépôt de document

6.9 **DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2011**

Tel que stipulé à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), la Trésorière dépose au Conseil, séance tenante, le rapport financier 2011 et le rapport du vérificateur externe. Ce rapport est transmis électroniquement au MAMROT et une copie est conservée aux archives de la Ville.

7.0 **URBANISME**

2012-04-045 7.1 **PERMIS DE DÉMOLITION – GARAGE ISOLÉ – LOT B-919, 36, AVENUE D'ANJOU**

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée du Comité de permis de démolition (CPD) le 3 avril 2012;

CONSIDÉRANT que les membres du CPD ont pris connaissance d'une demande de permis de démolition pour un garage isolé, de deux étages, lequel est composé de bois, de stuc, de vitre et d'un toit de bardeau d'asphalte;

CONSIDÉRANT que cette démolition a pour but de libérer l'espace requis pour la construction d'un nouveau garage isolé, pour lequel les travaux sont prévus en mai 2012;

CONSIDÉRANT qu'un plan d'implantation du nouveau garage projeté, préparé par Monsieur Sébastien Généreux, arpenteur-géomètre pour la firme Rado, Corbeil et Généreux, sous la minute 3600, dossier 2012-079G, plan Z-57882, illustre le garage, le bâtiment principal et les autres bâtiments accessoires;

CONSIDÉRANT que des photos montrant l'emplacement et le bâtiment à démolir ont été déposées;

CONSIDÉRANT que le délai de démolition et de reconstruction sera d'une période de 6 semaines, sous la supervision de l'équipe de Rénovations Olymbec Inc.;

CONSIDÉRANT que les matériaux de la construction démolie seront transportés dans un site de matériaux secs;

CONSIDÉRANT qu'il n'existe aucun raccordement à un réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT que les travaux prévus respectent les dispositions du règlement numéro 2009-528 concernant la démolition;

CONSIDÉRANT que le CPD a adopté la résolution numéro CPD12-0403 afin de recommander l'acceptation de la demande de permis de démolition telle que présentée;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

ENTÉRINE la recommandation du Comité de permis de démolition;

AUTORISE la demande de permis de démolition telle que soumise en n'y ajoutant aucune condition particulière.

Adoptée à l'unanimité

8.0 **TRAVAUX PUBLICS**

2012-04-046

8.1 **OCTROI D'UN CONTRAT – PROLONGEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX – ÉGOUT SANITAIRE ET AQUEDUC, CHEMIN FRIDOLIN-SIMARD**

CONSIDÉRANT que l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) exige que les municipalités procèdent par voie de soumissions publiques pour adjuger un contrat comportant une dépense de 100 000 \$ ou plus;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel désire procéder au prolongement de ses réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été préparé concernant le prolongement des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc pour demander aux entrepreneurs de présenter une offre de services;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à l'ouverture publique des soumissions le jeudi 12 avril 2012 à 16 h 01;

CONSIDÉRANT que neuf (9) entrepreneurs ont présenté une soumission, à savoir :

Soumissionnaire	Prix
M.B.N. Construction Inc.	251 836.23 \$
Lecompte excavation ltée	271 441.03 \$
Les constructions Soldi Inc.	323 254.52 \$
Duroking construction	327 327.27 \$
Les entreprises Charles Maisonneuve Inc.	350 609.37 \$
9088-9569 Québec Inc.	373 832.86 \$
Entreprise T.G.C. Inc.	389 410.66 \$
David Riddell excavation / transport	430 799.47 \$
Construction Cyvex Inc.	475 738.96 \$

CONSIDÉRANT que l'ingénieur au dossier, Monsieur Robert Laurin, suite à l'étude des soumissions reçues, recommande d'octroyer le contrat à la firme M.B.N. Construction Inc.;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

OCTROIE le contrat concernant le prolongement des services municipaux d'égout sanitaire et d'aqueduc au plus bas soumissionnaire conforme, M.B.N. Construction Inc., pour un montant forfaitaire de 251 836.23 \$, taxes incluses et ce, conditionnellement à ce que la Ville obtienne un certificat d'autorisation du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour l'exécution des travaux;

AUTORISE le directeur général, Monsieur Luc Lafontaine, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire à l'octroi dudit contrat.

Adoptée à l'unanimité

2012-04-047

8.2 **OCTROI D'UN CONTRAT – RÉFECTION D'UNE PARTIE DU RÉSEAU ROUTIER PRINCIPAL – PHASE II**

CONSIDÉRANT que l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) exige que les municipalités procèdent par voie de soumissions publiques pour adjuger un contrat comportant une dépense de 100 000 \$ ou plus;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel désire procéder à la réfection d'une partie de son réseau routier principal;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été préparé concernant la réfection d'une partie du réseau routier principal, phase II, pour demander aux entrepreneurs de présenter une offre de services;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à l'ouverture publique des soumissions le 19 avril 2012 à 10 h 01;

CONSIDÉRANT que quatre (4) entrepreneurs ont présenté une soumission, à savoir :

Soumissionnaire	Prix
Asphalte Desjardins Inc.	1 914 660.22 \$
MBN Construction Inc.	2 075 774.47 \$
Les Entreprises Guy Desjardins Inc.	2 113 220.95 \$
SINTRA Inc.	2 148 871.25 \$

CONSIDÉRANT que l'ingénieur au dossier, Monsieur Yannick Bérard, de la firme DESSAU, suite à l'étude des soumissions reçues, recommande d'octroyer le contrat à la firme Asphalte Desjardins Inc.;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Michel Gohier, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

OCTROIE le contrat concernant la réfection d'une partie du réseau routier principal, phase II au plus bas soumissionnaire conforme, Asphalte Desjardins Inc., pour un montant forfaitaire de 1 914 660.22 \$, taxes incluses;

AUTORISE le directeur général, Monsieur Luc Lafontaine, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire à l'octroi dudit contrat.

Adoptée à l'unanimité

9.0 **HYGIÈNE DU MILIEU**

Dépôt de document

9.1 **DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE LA GESTION DE L'EAU POTABLE**

Conformément à la Politique nationale de l'eau et aux exigences de la Stratégie Québécoise d'économie d'eau potable, le rapport annuel 2011 de la gestion de l'eau potable est déposé séance tenante. Une copie dudit rapport est transmise au Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

10.0 **CORRESPONDANCE**

10.1 **MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT –
ACCEPTATION DE NOTRE DEMANDE DE SUBVENTION AU
PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES
ET RÉCRÉATIVES – PHASE II**

Le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport informe la Ville que la demande de subvention déposée dans l'objectif d'obtenir des fonds pour la construction d'un refuge au Parc d'Estérel a été acceptée. Notre projet a donc été retenu pour le versement d'une aide maximale équivalant à 50 % des coûts admissibles, jusqu'à concurrence de 115 610.27 \$.

11.0 **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

12.0 **AUTRES SUJETS**

2012-04-048

13.0 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à 20 h 17, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité

Jean-Pierre Nepveu
Maire

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

Je, Jean-Pierre Nepveu, Maire d'Estérel, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).